

**Le syndicat CFTC Caisse des Dépôts vous informe :**

*FIPHFP: Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique 2/2*

## **Aide pour favoriser le recours auprès du secteur adapté**

Abonnement plateforme milieu protégé

## **Aides à la formation des personnes en situation de handicap**

- Bilan de compétence et bilan professionnel
- Formation destinée à compenser le handicap
- Formation dans le cadre de la période de préparation au reclassement (PPR)
- Formation dans le cadre d'un reclassement statutaire ou d'un changement d'affectation pour inaptitude
- Formation de reconversion d'un agent atteint d'une maladie évolutive
- Formation dans le cadre de l'apprentissage
- Surcoûts liés aux actions de formation

## **Aides pour mettre en œuvre l'accessibilité numérique**

- Pré-audit ou audit rapide d'accessibilité numérique
- Audit initial d'accessibilité numérique
- Appui à la mise en œuvre de l'accessibilité numérique
- Audit de validation

## **Aides versées afin d'améliorer les conditions de vie**

Chèques emploi service universel et chèques vacances

## **Aides pour sensibiliser, former et communiquer sur le handicap**

- Communication, information et sensibilisation des collaborateurs
- Formation des acteurs internes de la politique handicap

Le syndicat CFTC Caisse des Dépôts vous informe :

*FIPHFP: suite*

Sont éligibles aux interventions les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi ainsi que les agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions dans les conditions réglementaires applicables à chaque fonction publique :

- Agents titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique
- Agents contractuels en CDI
- Agents contractuels en CDD de plus d'un an
- Agents contractuels en CDD de moins d'un an
- Apprentis
- Emplois aides (CAE-CUI, PEC, PACTE)



**Je ne suis pas mon fauteuil.  
Je ne suis pas mon diabète.  
Je ne suis pas ma prothèse.  
Je ne suis pas ma schizophrénie.  
Je ne suis pas mon autisme.  
Je ne suis pas un quota.**

**Regardons les compétences  
avant le handicap.**

Besoin d'information pour faire  
du travail un droit pour tous ?  
Suivez le guide !

**Les aides financières du FIPHFP sont versées  
systématiquement à l'employeur.**



Décédez, déchiffrez vos droits  
de travailler sur [lecodeur.cftc.fr](https://lecodeur.cftc.fr)



Le FIPHFP a prévu des modalités d'intervention complémentaires pour les personnes suivantes :

- Les agents aptes avec restriction.
- Les volontaires du service civique exerçant une mission chez un employeur relevant du FIPHFP.
- Les stagiaires.
- Les travailleurs d'ESAT mis à disposition d'un employeur public relevant du FIPHFP.



**BESOIN D'INFORMATIONS ?**

Notre site syndical internet: <https://www.cdccftc.fr/>

Valérie RUBA-COUTHIER 07.88.02.81.79

[syndicat.cftcpublic@caissedesdepots.fr](mailto:syndicat.cftcpublic@caissedesdepots.fr)

